

De jour *comme de nuit*

Depuis juillet, le Monde des doudous propose à Ollioules un service de garde d'enfants 24 h sur 24. La souplesse de cette micro crèche privée, agréée par le Département, offre aux parents qui travaillent de nuit ou avec des horaires décalés une vraie alternative.

Hugo, 5 mois, est blotti dans les bras de Claire l'auxiliaire puéricultrice. Il est 18 h 30. Sa maman Elisa vient de le déposer pour la nuit comme elle le fait chaque semaine depuis début février. "Je suis en CDI à mi-temps dans une maison de retraite et je travaille une nuit par semaine", témoigne-t-elle. "Mon mari est marin, et souvent de garde. Et les grands-mères sont encore en activité. J'ai beaucoup cherché mais je n'ai trouvé aucune crèche ouverte la nuit jusqu'à ce que j'entende parler du Monde des doudous". Et pour cause, cette micro crèche privée est actuellement la seule du Var à être ouverte 24 h sur 24, du lundi au samedi matin. Installée au rez-de-chaussée d'une villa, sur 147 m², près de la RDN8 à Ollioules, la structure prône souplesse et convivialité.

Tatiana Zaou est à l'origine de cette structure : "La garde de nuit, j'y crois. J'ai été confrontée au problème. J'ai eu un enfant très jeune et des difficultés à le faire garder lorsque je travaillais jusqu'à 22 h pendant mes études. Et j'ai été choquée de voir un jour une maman confier son bébé à la surveillance des aînés pour la soirée alors qu'ils n'étaient qu'en primaire. Il faut des alternatives aux parents qui ont des horaires différents".

Des avantages pour l'employeur

Les parents de Pablo, 14 mois, sont infirmiers. Ceux de Joy, 9 mois, sont ambulancier et dans la restauration. Le papa d'Anaëlle, 21 mois, est militaire, sa maman éducatrice spécialisée en foyer avec des nuits de garde variables. "Elle nous communique son planning 15 jours à l'avance et on adapte les horaires de garde à son emploi du temps", précise la dynamique directrice. Certains laissent les petits pour la nuit. D'autre les dépose à 5 h 30 du matin pour prendre leur service à 6 h... Les parents font l'avance des frais de garde, mais peuvent bénéficier d'une aide de la Caf sans plafond de revenus, via la Paje, prestation d'accueil du jeune enfant.

"Beaucoup de nos parents relèvent du domaine de la santé. D'où notre volonté d'établir des partenariats avec les établissements de santé de l'Aire toulonnaise", poursuit Tatiana Zaou. "En réservant des lits pour leur salariés, ils facilitent l'organisation et la planification de leur service, ils réduisent l'absentéisme, fidélisent leur personnel. Et en participant à 50 % au frais de garde, ils favorisent aussi l'engagement de leur salariés, notamment ceux qui ont des petits revenus. 50 % de l'investissement qu'ils font en réservant des lits est déductible de l'impôt sur les sociétés" ●

➔ PLUS D'INFOS

Le Monde des doudous, 1743 RDN8, 83190 Ollioules : 06 12 69 92 20.

L'agrément du Département

Les micro-crèches accueillent jusqu'à 10 enfants de moins de 6 ans. Leur ouverture est soumise, comme tous les établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans, à un agrément du Département. La demande se fait sur dossier préalable trois mois avant l'ouverture. Après l'avis favorable du médecin de la protection maternelle et infantile (PMI), le Président du Conseil départemental donne une autorisation si la micro-crèche est gérée par une association ou une entreprises privée, un simple avis si la gestion est assurée par une collectivité. Sont notamment vérifiés l'encadrement, la qualification du personnel, l'aménagement des locaux, le protocole d'urgence médicale...

